

LEVER LE MONTANT DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES TAXES OU COTISATIONS NON PAYÉES.

Nous voulons savoir de M. Grenier si cela n'est pas *saisir et vendre les biens de tout sujet anglais* sans forme de procès.

Que disons-nous ? Pour le million même dont on parle tant et que la corporation refuse de payer, la corporation fait actuellement saisir et vendre les contribuables. Elle l'a négocié en 1874 à 12 p. 100 sans la moindre raison et depuis les contribuables en paient l'intérêt, *bon gré mal gré*. Grâce à la mauvaise administration de M. Grenier et autres on nous a obligés à payer le million.

Comment se fait-il que lorsque c'est le gouvernement qui veut forcer les citoyens à payer le million après leur avoir donné le chemin de fer cela est *exécration*, tandis qu'il a été permis à M. Grenier de nous faire payer forcément ce même million avant que nous eussions le chemin ? L'odieux n'est-il pas tout du côté de M. Grenier ?

80. CONTRE QUOI VOTERA T-IL.

Si je suis élu.... je voterai contre l'adoption du tracé de Terrebonne et contre toute mesure qui tendra à substituer la force brutale d'un gouvernement à l'autorité des tribunaux régulièrement établis. (Programme Grenier.)

M. Grenier, qui veut aller représenter la ville de Montreal en chambre ne sait pas encore qu'il n'aura pas l'occasion de voter contre le tracé de Terrebonne, parce que ce tracé est déjà adopté et qu'il y a déjà \$300,000 de dépenses sur le tracé de Terrebonne, d'autant plus que M. Joly est non seulement opposé au tracé du Bout de l'Île, mais il veut immédiatement construire le chemin de Terrebonne à Ste. Thérèse.

Quant au bill du chemin de fer, M. Grenier devrait savoir aussi

qu'il n'aura jamais l'occasion de voter contre, attendu que M. Joly a fait revenir le lieutenant-gouverneur sur sa première décision de désavouer le bill. Il lui a conseillé de le laisser passer en le réservant à l'approbation du Gouverneur Général, en sorte que si le gouverneur le sanctionne, le bill deviendra loi, chose dont M. Joly a pris la responsabilité.

90. MENSONGES SUR LE DÉFICIT.

Le gouvernement de Québec ne compte que dix années d'existence et déjà il en est arrivé à un déficit annuel d'un demi-million.... Pendant l'année fiscale de 1877, les dépenses d'administration ont atteint le chiffre énorme de \$2,921,353.31, tandis que les recettes se sont élevées à \$2,433,111.65, ce qui accuse un déficit en une seule année de \$488,211.66. (Programme Grenier.)

Pauvre M. Grenier ! On lui a fait dire un demi-million, quand il n'y a que \$81,000 ! Voici la preuve :

EXTRAITS DES COMPTES-PUBLICS DE 1877.

Total des paiements (page 7)	\$2,514,147.30
" recettes (page 6)	2,433,111.65

Déficit apparent..... \$81,035.65

MM. les libéraux, dans un manifeste au pays, ont grossi le déficit en ajoutant à ces \$81,035.65 la somme de \$403,766, intérêts sur la dette, ce qui produit le demi-million ; mais par malheur ces \$403,000 sont déjà incluses dans les dépenses totales de \$2,514,147.30. Ne espérons que M. Grenier n'a pas falsifié sciemment les Comptes-Publics.

Maintenant, en disséquant les dépenses, on trouve facilement la preuve qu'il n'y a pas de déficit du tout. Prenez les items suivants :

Construction des Départements publics.....	\$60,806
Construction de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.....	43,521